

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-BEAU
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 26 septembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme Angélique DELAHAYE, Maire.

Etaient présents :

Mmes et MM. Jean-Yves AUDIGOU, Corinne JALLAIS, Jean-Marie LAVAT, Chantal RENAUD,
Marc MARTIN, Corinne RENOULEAU, René TRUET, Philippe COURTEMANCHE, Jean-Michel UHART,
Caroline MEZIN, Philippe PEAN, José DURO, Roseline DAGNAS, Florence GUINAULT, Jacques BRAULT,
Alain SCHNEL, Laëtitia BERMELL, Claude BUNET,

Etaient excusés :

M. Gérard BAHAR

Etaient absents :

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Michèle DUCHESNE à M. MARTIN Marc ;
Mme Delphine BARRAULT à M. Philippe PÉAN ;
Mme Muriel PHILIPPON-BOUQUET à M. Alain SCHNEL

Secrétaire de séance : Mme Chantal RENAUD

Date de convocation

19 septembre 2014

Date de dépôt de la convocation

19 septembre 2014

Elus en exercice : 23

Quorum : 12

Présents : 19

Absents : 0

Pouvoirs : 3

Votants : 22

Ordre du jour

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Approbation du procès verbal du conseil municipal du 11 juillet 2014
- ❖ Rapports de commissions
- ❖ Décisions du Maire

5 - Administration générale/Sécurité

5-1 - Modification n°1 de la délibération portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

5-2 - Démocratie Locale: Création d'un Conseil des Sages, conseil municipal des jeunes et d'un comité de quartier

5-3 - Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) puis dissolution de l'association

6 - Intercommunalité

6-1 - Intercommunalité - Conventions de financement des équipements sportifs avec la CCBVC.

✓ Information

SIEIL: compte rendu du Bureau du 30 janvier 2014, du Comité syndical du 29 avril 2014, du Bureau du 22 mai 2014, du Comité Syndical du 12 juin 2014 et du Bureau du 2 juillet 2014.

7 - Ressources humaines

7.1 - Ressources Humaines - Actualisation du tableau des effectifs : Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet - Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à temps complet - Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet - Suppression d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet - Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet - Suppression d'un emploi de gardien de police municipale à temps complet.

8 - Finances/Commande publique

8-1 - Finances/Commande publique - Décision modificative n°1 - Budget Ville 2014

8-2 - Demande de subventions auprès de la Région et de l'Europe pour l'acquisition de deux véhicules électriques

8-3 - - Subventions 2014 : attribution de deux subventions exceptionnelles.

8-4 - Finances - Indemnité de Conseil alloué au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune.

9 - Activités scolaires et périscolaires

9-1 - Extension des horaires de l'accueil périscolaire: modification du règlement intérieur des services périscolaires à compter de la rentrée de la Toussaint 2014

10 - Action Petite Enfance/Jeunesse

/

11 - Affaires sociales

11.1 - Affaires sociales - Convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance Loire-Centre relative à la distribution et au paiement de «bons naissance»

12 - Tourisme/Culture/Fêtes et Cérémonies/Sport/Vie Associative

12-1 - Culture - Inscription du Chemin Rural 29 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.).

13 - Urbanisme

/

14 - Environnement

/

15 - Eau/Assainissement

/

16 - Voirie/Réseaux/Eclairage public

16-1 - Voirie-réseaux - Convention avec le Conseil Général relatives aux conditions techniques et administratives de réalisation et de gestion ultérieure des aménagements de sécurité en agglomération sur le RD40

17 - Bâtiments/Patrimoine

/

18 - Questions diverses

Questions d'ordre général ne donnant pas lieu à délibération

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Chantal RENAUD, 4^{ème}e Adjointe délégué à la Vie Associative et aux Sports, est nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2014.

Le procès verbal du conseil municipal du 11 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

Après l'appel des présents, 3 pouvoirs ayant été décomptés, le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

ANNONCE DE LA DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée de la démission du conseil municipal de M. Gérald BAHAR pour des raisons qui lui sont propres. Il conviendra de procéder à son remplacement lors du prochain conseil municipal.

RAPPORTS DE COMMISSIONS

Commission Vie Economique et Qualité de Vie du 08/07/2014 - Activité Eclairage public

Commission Vie Scolaire et Educative du 12/09/2014 - Activités Périscolaires

DÉCISIONS DU MAIRE

Donner acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal au Maire

| N° | Date | Objet de la décision | Coût en € |
|-----------|------------|---|--|
| D-2014-62 | 29/07/2014 | 28 ^e Festival de Jazz en Touraine - Convention de prestation pour l'organisation d'un concert off à St Martin le Beau | Budget Ville Article 6232 2 656.76 € TTC |
| D-2014-63 | 29/07/2014 | Convention d'étude spécifique avec SATESE 37 portant sur l'élaboration d'un modèle type d'autorisation et de déversement dans le cadre de raccordement d'effluents non domestiques au réseau d'assainissement | Budget Assainissement Articles 617 487.68 € nets |
| D-2014-64 | 29/07/2014 | Contrat d'entretien du matériel de cuisine des écoles maternelle et élémentaire avec l'entreprise SA EIMCO | Budget Ville Article 6156 1172.40 € TTC |
| D-2014-65 | 29/07/2014 | Contrat de location et de maintenance de photocopieurs avec la SARL BMS | Budget Ville - -Location: Article 6135 3110.40 € TTC annuel Maintenance : Article 6064-0.0043 € TTC la copie NB/ 0.0456 € TTC la copie couleur |
| D-2014-66 | 06/08/2014 | Convention de prestation particulière avec le Syndicat d'Assistance Technique pour l'Épuration et le Suivi des Eaux d'Indre et Loire (SATESE 37) portant sur l'élaboration d'une convention avec la commune de Dierre | Budget Assainissement Articles 617 914.40 € nets |
| D-2014-67 | 06/08/2014 | Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) n°22/2014 à n°24/2014 | |
| D-2014-68 | 07/08/2014 | Commande d'une prestation de sophrologie à Madame Stéphanie GALLI-JOUSSELIN, en vue de l'animation d'un atelier périscolaire organisé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires | Budget Ville Article 6228 630.00 € nets |

| | | | |
|------------|------------|---|--|
| D-2014-69 | 07/08/2014 | Commande d'une prestation à l'Association Compagnie 21 en vue de l'animation d'un atelier théâtre organisé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires | Budget Ville Article 6228 525.00 € TTC |
| D-20104-70 | 22/08/2014 | Commande d'une prestation à la Compagnie 100 Voix en vue de l'animation d'un atelier Langue des Signes Française (LSF) organisé dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires | Budget Ville Article 6228 373.10 € TTC |

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE/SÉCURITÉ (Rapporteurs Angélique DELAHAYE et Jean-Yves AUDIGOU)

5-1 - Modification n°1 de la délibération portant délégation du conseil municipal au maire en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par délibération en date du 11 juillet 2014, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, le conseil municipal, par un vote unanime, a décidé de confier à Madame le Maire, pour la durée du présent mandat, les délégations suivantes :

- 4° - Prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 6° - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° - Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 14° - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 15° - Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- 16° - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, soit dans tous contentieux intéressant la commune en défense et recours ;
- 17° - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite des crédits budgétaires.

Par courrier en date du 14 août 2014, la préfecture d'Indre et Loire, au titre du contrôle de légalité, a invité le conseil municipal à délibérer à nouveau car il n'était pas précisé l'article du code de l'urbanisme concerné par la délégation n°15.

Il est décidé, par un vote unanime de modifier la délibération initiale du 11 juillet 2014 sur le point n°15 par les termes suivants:« Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ».

Il est dit que les autres points de la délégation, ainsi que les autres décisions de la délibération du 11 juillet 2014, sont inchangées.

5-2 - Démocratie Locale: Création d'un Conseil des Sages, conseil municipal des jeunes et d'un comité de quartier

La commission démocratie locale se propose de mettre en œuvre toute action tendant à associer les habitants de Saint-Martin aux décisions de vie collective qui s'imposeront à chacun.

Pour ce faire, dans le cadre de l'article L 2143-2 DU CGCT qui prévoit la constitution des comités consultatifs, des instances de réflexions indépendantes de la municipalité ayant comme objectifs de proposer des avis et/ou des analyses sur les projets de la municipalité - mais aussi d'être force de proposition d'amélioration de la vie collective des Saint-Martinois - seront proposées à tous.

A cette fin, trois instances se mettront en place au cours du dernier trimestre 2014: les conseils de quartiers, le conseil municipal des jeunes et le conseil des sages.

Les conseils de quartiers

Ainsi qu'il a été annoncé lors de la campagne municipale, il sera proposé une rencontre directe des élus avec les habitants des différents quartiers de Saint-Martin le Beau. L'objectif de ces réunions de quartiers sera double : d'une part faire savoir aux élus les problèmes de vie quotidienne qui se posent aux habitants et d'autre part de les associer à la recherche de solutions.

Les conseils de quartiers, une fois constitués, devront tous s'être réunis avant le vote du budget en mars 2015.

Le conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal des jeunes sera constitué dans un premier temps par les élèves de CM1 et CM2 de l'école élémentaire pour cette première expérience à Saint-Martin le Beau ; L'objectif de ce conseil municipal des jeunes sera de sensibiliser les jeunes à la vie collective et de les mobiliser sur la réalisation de projets pour les jeunes. Ce premier conseil municipal aura une durée de mandat à préciser, l'adhésion à l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) sera indispensable afin de cadrer les missions du conseil.

Le conseil des sages

Le conseil des sages est une instance de réflexion et de concertation indépendante de la municipalité. Il sera affilié à la FVCS : Fédération des Villes et Conseils de Sages au niveau national. Le conseil des sages émet des avis et des propositions pour des actions dans l'intérêt général des habitants de Saint-Martin, faisant bénéficier la municipalité en place de sa connaissance de l'histoire et des évolutions de la ville. Pour ce faire le conseil des sages sera consulté sur les projets de la municipalité et pourra se saisir des questions qui lui sembleront essentielles afin de participer au développement de la cité.

Modalités de fonctionnement

Ces différentes instances se doteront d'un règlement intérieur qui précisera notamment les devoirs, droits et limites que chacun des membres de ces commissions devra s'engager à respecter afin de rendre cet engagement citoyen le plus efficient possible.

La commission démocratie locale se réunira pour travailler les modalités d'organisation et de mise en place de ces instances. Ces dernières seront ensuite proposées à la validation de l'assemblée lors d'un prochain conseil municipal avant la fin d'année.

Conclusion : Démocratie participative ou délibérative ?

La démocratie locale ou participative se propose d'associer autant que faire se peut le citoyen à la décision qui s'imposera à lui. Le cadre de l'environnement après ceux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme se prête à cet exercice moyennant quelques précautions quant à la mise en œuvre de pareils processus. Il importe par exemple de parfaitement définir les termes utilisés - consultation, débat, concertation, enquête, conférence, avis ...

Il importe également que les différents acteurs de ces outils de concertation respectent des règles de conduite, à cette fin la commission démocratie locale proposera pour chacune de ces commissions des chartes qui constitueront autant d'engagement des acteurs au service de tous, et également un règlement du conseil municipal.

Enfin dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda 21, une charte de « bonne conduite » sera proposée au niveau des services municipaux.

Il est décidé d'émettre un avis favorable de principe pour la création d'un Conseil des Sages, Conseil Municipal des Jeunes et de Comités de Quartier pour la durée de la mandature en cours,

Il est décidé, par un vote unanime, d'accepter l'adhésion de la commune aux associations suivantes: l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ) et la Fédération des Villes et Conseils de Sages (FVCS) dont les cotisations seront mandatées au compte 6281 du budget Ville du présent exercice et suivants.

5-3 - Administration générale - Désignation des membres de l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Saint Martin le Beau puis Dissolution de l'Association

Par délibération en date du 3 mars 2014, l'Association Foncière de Remembrement (AFR) a décidé de proposer à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire la dissolution de l'AFR au motif notamment que l'objet de l'AFR est épuisé. La commune a décidé, par délibération en date du 10 mars 2014, l'incorporation des biens de l'AFR dans ceux de la commune, ainsi que leur entretien et le versement de l'actif et du passif de l'AFR à la commune.

Par correspondance en date du 04 avril 2014, les services de la Préfecture, au titre du contrôle de légalité, on demandé que la délibération du conseil municipal du 10 mars 2014 soit complétée par la mention concernant la reprise de l'actif et du Passif « à la date de la dissolution juridique ».

Par correspondance en date du 07 juillet 2014, les services de la préfecture ont demandé que suite au changement de municipalité en mars 2014, le conseil municipal désigne 3 membres pour renouveler le bureau de l'AFR, trois autres membres étant déjà désignés par la Chambre de l'Agriculture, afin que M ; le Préfet puisse fixer par arrêté la composition du nouveau bureau de l'AFR, qui devra ensuite désigner un président et poursuivre la procédure de demande de dissolution.

Il est décidé par un vote unanime de désigner pour le renouvellement du Bureau de l'AFR suite aux élections municipales du 23 et 30 mars 2014, les trois représentants suivants: MM AVENET Didier, BERGER Laurent et JOULIN Alain .

Il est précisé que le versement de l'actif et du passif de l'AFR à la commune, évoqué dans la délibération du Conseil Municipal en date 10 mars 2014, sera réalisé à la date de la dissolution juridique de l'AFR.

6 - INTERCOMMUNALITÉ (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

6-1 - Intercommunalité - Conventions de financement des équipements sportifs avec la CCBVC.

Suite aux dernières élections municipales, la commission Culture et Sports de la Communauté de Communes propose au conseils municipaux de toutes les communes membres de renouveler pour le mandat 2014-2020 les conventions de financement des équipements sportifs sur le territoire de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher.

la première régit le financement de la création ou de la réhabilitation des équipements sportifs communautaires par les communes membres, dans le cadre du nouvel alinéa « les équipements créés ou réhabilités à compter du 1^{er} janvier 2010 qui sont utilisés par les habitants de 3 communes au moins »,

la deuxième définit le principe de subventions communautaires en matière d'équipements sportifs communaux. La Communauté interviendrait à hauteur de..... 50 % restant à la charge de la commune dans la limite de 20000 € pour une commune de moins de 1500 habitants, et 10000 € pour celles de plus de 1500 habitants, sur une ou plusieurs opérations au cours du mandat sans jamais dépasser le plafond de subvention.

Le Conseil de la Communauté de Communes a délibéré favorablement à cette proposition en date du 17 juillet 2014.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les conventions proposées, autorise Madame le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué, à signer ces conventions et rappelle que ces conventions sont conclues pour la durée du mandat en cours et devront être renouvelées, le cas échéant, lors du prochain mandat.

✓ Information

SIEIL : compte rendu du Bureau du 30 janvier 2014, du Comité Syndical du 29 avril 2014, du Bureau du 22 mai 2014, du Comité Syndical du 12 juin 2014 et du Bureau du 2 juillet 2014.

7 - RESSOURCES HUMAINES (Rapporteur Angélique DELAHAYE)

7.1 - Ressources Humaines - Actualisation du tableau des effectifs : Création d'un emploi de rédacteur territorial à temps complet - Suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe à temps complet - Suppression d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet - Suppression d'un emploi d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet - Suppression d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet - Suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe à temps complet - Suppression d'un emploi de gardien de police municipale à temps complet

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée du départ, dans le cadre de mutations, de deux agents des services administratifs de la commune à partir du 15 octobre 2014.

Dans le cadre d'une réflexion menée sur le fonctionnement des services administratifs, il est proposé de procéder à une redistribution des fonctions.

Aussi, il conviendrait de supprimer les emplois des deux agents partant en mutation et de promouvoir un agent qui a obtenu le concours de rédacteur territorial en janvier 2014 à compter du 01 novembre 2014 et qui se verrait notamment attribuer des fonctions supplémentaires.

De plus, il est proposé de supprimer le poste d'intervenant musical à l'école élémentaire de Saint Martin le Beau à compter de la nouvelle année scolaire 2014-2015, cette activité n'étant plus jugée nécessaire du fait de la mise en place des nouvelles activités périscolaires issues de la réforme des rythmes scolaires.

Enfin, Madame le Maire rappelle le départ d'un agent des services techniques qui a également demandé sa mutation à compter du 01 juin 2014, ainsi que celui du gardien de police municipal à compter du 1^{er} octobre 2014. Elle propose donc la suppression de ces deux postes à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le conseil municipal, par un vote unanime,;

- Décide de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet au... 15 octobre 2014 (agent parti en mutation), un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet au 01/11/2014 (agent parti en mutation), un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet au 01/10/2014 (agent parti en mutation), un poste d'assistant artistique principal de 2^{ème} classe à 8/20^{ème} au 01/10/2014, un poste de gardien de police municipal à temps complet à compter du 01/10/2014 (agent parti en mutation), un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/11/2014 ,
- Décide de créer un poste de rédacteur territorial à temps complet à compter du 01/11/2014,
- Autorise Madame le Maire, ou en cas d'empêchement l'Adjoint délégué, à viser toute la documentation relative à cette affaire,
- Actualise le tableau des effectifs en conséquence.

8 - FINANCES/COMMANDE PUBLIQUE (Rapporteur Jean-Yves AUDIGOU)

8-1 - Finances/Commande publique - Décision modificative n°1 - Budget Ville 2014

Il est décidé, à la majorité des suffrages (17 votes pour et 5 contre), la décision modificative n°1 du Budget Ville comme suit :

Section de Fonctionnement

| Libellé | Article | Crédits 2014 ouverts en € | Décision modificative en € | Nouveaux crédits 2014 ouverts en € |
|---------------------------|---------|---------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Indemnités | 6531 | 55 000,00 | 8 000,00 | 63 000,00 |
| Dépenses imprévues | 022 | 5 000,00 | -5 000,00 | 0,00 |
| Total des dépenses | | | 3000,00 | |

| | | | | |
|-------------------------------|------|----------|----------------|----------|
| Produits exceptionnels divers | 7788 | 1 616.62 | 3000.00 | 4 616.62 |
| Total des recettes | | | 3000,00 | |

Section d'Investissement

| Libellé | Article | Crédits 2014 ouverts en € | Décision modificative en € | Nouveaux crédits 2014 ouverts en € |
|---------------------------|-----------|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------------|
| Achat de véhicules | 21571-108 | 25 000.00 | 15 000.00 | 40 000.00 |
| Dépenses imprévues | 020 | 20 000.00 | -15 000,00 | 5 000,00 |
| Total des dépenses | | | 0,00 | |
| | | | | |
| Total des recettes | | | 0,00 | |

8-2 - Demande de subventions auprès de la Région et de l'Europe pour l'acquisition de deux véhicules électriques

Dans un souci de préservation écologique, la commune de Saint martin le Beau a décidé d'acquérir deux véhicules électriques qui seraient affectés aux services techniques et au service de la police municipale. Il est prévu d'acheter ces véhicules sur l'exercice 2014.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention de la Région au titre du Contrat Régional de Pays et de l'Europe au titre du Programme Leader au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'acquisition de ces deux véhicules.

Le coût global du projet éligible s'élève à 30 084.63 € H.T, le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Contrat régional de pays : 4 000.00 €
- Programme Leader : 16 546.55 €
- Autofinancement communal : 9 538 .08 €
-

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix:

- Approuve l'achat de deux véhicules électriques sur l'exercice 2014,
- Sollicite une subvention au taux le plus élevé possible pour l'achat de deux véhicules électriques, notamment auprès de l'Europe au titre du Programme Leader et de la Région au titre du Contrat Régional de Pays,
- Approuve, pour un montant éligible de 30 084.63 € HT, le plan de financement suivant :
 - Contrat régional de pays : 4 000.00 €
 - Programme Leader : 16 546.55 €
 - Autofinancement communal : 9 538 .08 €
- Autorise Madame le Maire ou, en cas d'empêchement l'Adjoint délégué, à viser toute la documentation relative à ce projet d'achat de deux véhicules électriques.

8-3 - - Subventions 2014 : attribution de deux subventions exceptionnelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix:

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle :
 - de 3500.00 € au profit du Foyer des Jeunes de Saint Martin le Beau pour la rénovation du terrain de bi-cross au lieu dit «les Desfrocs»,
 - de 1000.00 € au profit de l'association Valchantray d'Athée sur Cher pour la remise à l'eau de la toue cabanée «Valchantray» en 2015.
- Dit que les crédits figurent au budget en cours au compte 6574.

8-4 - Finances - Indemnité de Conseil alloué au comptable du Trésor chargé des fonctions de receveur de la commune.

Conformément à l'arrêté du 16 décembre 1983, il convient de délibérer sur l'attribution de l'indemnité de conseil au receveur de la commune suite au renouvellement du conseil municipal en 2014:

Le conseil municipal, à la majorité des suffrages (18 votes pour, 1 contre et 3 abstentions),

- Décide d'attribuer l'indemnité de conseil au receveur de la commune pour la période du 01 janvier au 30 novembre 2014 comme suit avec une indemnité de conseil au taux plein (100 %), et une indemnité d'aide à la préparation des documents budgétaires (date valeur décembre 2013 : forfait réglementaire de 45,73 €/an).
- Dit que les crédits figurent au budget en cours.

9 - ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES (Rapporteur Corinne RENOULEAU)

9-1 - Extension des horaires de l'accueil périscolaire: modification du règlement intérieur des services périscolaires à compter de la rentrée de la Toussaint 2014

Sur proposition de la Commission Vie Scolaire et Educative en date du 12/09/2014, il s'agit d'étendre les horaires de l'accueil périscolaire d'une demi-heure le soir jusqu'à 19 h pour la rentrée de la toussaint 2014 pour les deux écoles de la commune et d'actualiser pour ce faire le règlement intérieur des services périscolaires par la validation d'un avenant n° 2014-2.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix :

- Décide d'étendre les horaires de l'accueil périscolaire d'une demi-heure le soir jusqu'à 19 h, à compter de la rentrée de la toussaint 2014, pour les deux écoles de la commune.
- Décide d'actualiser pour ce faire le règlement intérieur des services périscolaires par la validation d'un avenant n° 2014-2.

11 - AFFAIRES SOCIALES (Rapporteur Corinne JALLAIS)

11.1 - Affaires sociales - Convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance Loire-Centre relative à la distribution et au paiement de «bons naissance»

Il convient de délibérer sur la nouvelle offre naissance proposée par la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre en approuvant la convention de partenariat portant sur l'émission, la distribution, l'encaissement et le règlement de « bons à la naissance ».

La participation de la commune s'élèverait à 20,00 euros par bon de naissance d'un montant de 20,00 euros , soit 40.00 € au total chacun par enfant pour l'ouverture d'un livret A et/ou celle d'un contrat d'assurance vie Nuances Grenadine avec abonnement.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de retirer ce point de l'ordre du jour. Madame le Maire demande à la commission Vie sociale de travailler sur une alternative au partenariat avec la Caisse d'Epargne.

12 - TOURISME/CULTURE/FÊTES ET CÉRÉMONIES/SPORT/VIE ASSOCIATIVE (Rapporteurs Chantal RENAUD et Marc MARTIN)

12-1 - Culture - Inscription du Chemin Rural 29 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.).

Le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours envisage en 2016 l'ouverture du Chemin de Saint Martin (Via Sancti Martini), entre le Col du Petit Saint Bernard et Chinon, lors du 1700ème anniversaire de la naissance de Saint Martin. Il est envisagé que cet itinéraire, qui traverse la commune, obtienne la labellisation de la Fédération Française de Randonnée (FFR) et de la Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens (FFICE).

Dans ce contexte, par courrier en date du 1^{er} juillet 2014, le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours sollicite la commune pour inscrire le Chemin Rural 29 au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.).

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix,;

- Accepte l'inscription du Chemin Rural n°29 (CR29) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.).
- S'engage à:
 - Ne pas aliéner le Chemin Rural n°29 (en cas de nécessité absolue par exemple, à l'occasion d'opérations foncières ou de remembrement, le conseil municipal proposera au Conseil Général un itinéraire public de substitution, de caractéristiques analogues, rétablissant la continuité du parcours),
 - Conserver son caractère public et ouvert,
 - Accepter le balisage conforme aux normes de l'activité concernée par les itinéraires,
 - Assurer l'entretien courant de ces mêmes itinéraires.

16 - VOIRIE/RÉSEAUX/ÉCLAIRAGE PUBLIC (Rapporteurs Jean-Marie LAVAT et Marc MARTIN)

16-1 - Voirie-réseaux - Convention avec le Conseil Général relative aux conditions techniques et administratives de réalisation et de gestion ultérieure des aménagements de sécurité en agglomération sur le RD40

Suite aux travaux d'aménagements de sécurité en agglomération au lieu dit « Nouy » sur le RD40 réalisés par la commune en 2013, il convient de se prononcer sur un projet de convention présenté par le Conseil Général qui fixe les conditions techniques et administratives de réalisation et de gestion ultérieure de ces aménagements.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix,;

- Accepte les termes de la convention proposée par le Conseil Général d'Indre et Loire, relative aux conditions administratives de réalisation et de gestion ultérieure des aménagements de sécurité en agglomération sur la RD 40 au lieu dit « NOUY » (ci annexée),
- Autorise Madame le Maire ou en cas d'empêchement, l'Adjoint délégué, à signer ladite convention.

18 - QUESTIONS DIVERSES

Questions d'ordre général ne donnant pas lieu à délibération.

↳ Modernisation de la communication municipale

Monsieur AUDIGOU informe les membres de l'assemblée d'une série de mesures prises par la municipalité afin de moderniser l'expression communale. Il revient sur les quatre volets de cette modernisation, à savoir :

- La refonte du « 4 pages » (ex Saint Martin En Ligne) avec un travail de rédaction réalisé par un professionnel
- La création d'un nouveau logo communal, complémentaire du blason,
- Création d'une charte graphique (en cours de réalisation)
- La refonte du site internet.

↳ Point sur le projet du Conseil général de montée en débit par des travaux de pose de fibres optiques

M. BRAULT revient sur le projet qui avait été proposé par le Conseil Général en fin d'année 2013 pour la commune de St Martin le Beau avec des travaux prévus en 2014. Il pense qu'un autre projet en hertzien, en Wi max, présenté par la CCBVC, avec la pose d'une antenne a pour effet notamment pour les habitants de reprendre un abonnement. De plus, la hausse du débit n'est pas

assurée. Ce serait donc une erreur et il faut absolument se rediriger vers le projet du Conseil Général (réseau en PRM).

Le choix définitif sera fondamental pour les Saint-Martinois ainsi que pour les entreprises de la commune. L'intérêt de la collectivité est de défendre l'offre PRM du Conseil Général qui est en plus subventionnée, notamment par des fonds européens.

Il pense qu'on ne peut pas passer à côté d'une telle opportunité. Il est surpris que la CCBVC présente une vision aussi réductrice du problème.

M. SCHNEL renchérit en affirmant que les élus de la CCBVC ont une méconnaissance technique du projet mais qu'il faut absolument défendre les intérêts des Saint-Martinois (rappel de 1260 foyers concernés).

M. AUDIGOU prend la parole et convient que personne ne comprend rien à ce débat du fait de la haute technicité des projets. Il annonce qu'afin de le clarifier, une commission spéciale a été désignée à la CCBVC pour travailler sur ce sujet. Une réunion avec les intervenants du projet du conseil général devrait avoir lieu prochainement.

Madame le Maire passe la parole à M. KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général qui donne des précisions sur cette affaire. Il annonce que ce projet concerne cinq communes de la communauté pour un coût final de 160 000 € qui a fait l'objet d'une demande de prise en charge auprès de la CCBVC.

Il confirme qu'une réunion entre le Conseil Général, les membres du Syndicat Interdépartemental chargé du déploiement de la fibre optique et les élus de la CCBVC devrait avoir lieu pour trouver des solutions.

-ooOoo-

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close à 22 h 05 et souhaite une bonne soirée à l'ensemble des participants.

-ooOoo-

Liste des annexes sous pli

7-1 - Projet tableau des effectifs au CM du 26/09/2014

8-2 - Tableau proposition Décision Modificative n°1 - Budget Ville

Rapports de commissions :

Commission Vie Economique et Qualité de Vie du 08/07/2014 - Activité Eclairage public

Commission Vie Scolaire et Educative du 12/09/2014 - Activités Périscolaires

Liste des annexes sous messagerie électronique

Procès verbal de la séance du Conseil municipal du 11 juillet 2014

SIEIL : compte rendu du Bureau du 30 janvier 2014, du Comité syndical du 29 avril 2014, du Bureau du 22 mai 2014, du Comité Syndical du 12 juin 2014 et du Bureau du 2 juillet 2014.

6-1 - Projets de conventions de financement des équipements sportifs avec la CCBVC

9.1 - Projet avenant n° 2014-2 Règlement des services Périscolaires

11-1 - Convention de partenariat avec la Caisse d'Epargne et de prévoyance relative à la distribution et au paiement de « bons naissances »

16-1 - Projet de convention avec le Conseil Général relatives aux conditions techniques et administratives de réalisation et de gestion ultérieure des aménagements de sécurité en agglomération sur le RD40

Liste des documents consultables en mairie

/